

# SITE DU COLLÈGE NOTRE-DAME

3791, chemin Queen-Mary  
Arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

## ORIENTATIONS

Les orientations de conservation et de mise en valeur d'un lieu ne constituent pas un règlement et ne se substituent pas à la réglementation existante. Elles sont un outil visant à compléter les instruments réglementaires dans l'optique de les parfaire et d'encadrer l'évolution d'un lieu en conformité avec son intérêt patrimonial.

Le présent document vise, en tenant compte de l'énoncé d'intérêt patrimonial du site du Collège Notre-Dame, à identifier des enjeux relatifs à son intérêt patrimonial, à recommander des interventions de conservation et de mise en valeur pour le site et ses éléments caractéristiques, et à établir des critères d'encadrement de l'évolution du lieu. Ce document ne traite pas des intérieurs.





## ENJEUX, MENACES ET OPPORTUNITÉS

### **Enjeux**

Assurer la pérennité de la mission du collège Notre-Dame et de sa présence sur ce site sans viser nécessairement à augmenter sa population étudiante.

Offrir des espaces de qualité pour supporter la mission de base du collège en s'ajustant aux besoins toujours croissants de sa clientèle par une mise à jour constante de ses équipements.

Clarifier l'accès aux sous-espaces du site et améliorer leurs aménagements ainsi que la hiérarchie de leurs caractères publics, semi-publics et privés

Discriminer les circulations piétonnes des espaces véhiculaires de manière à assurer la sécurité des usagers du collège et définir des accès conviviaux aux différents espaces.

Améliorer les abords de la propriété face au chemin Queen-Mary et requalifier les abords de la rue Jean-Brillant pour en améliorer les qualités urbaines.

Maintenir la contribution du site aux qualités paysagères du quartier.

Assurer une qualité supérieure de l'architecture de toute construction à venir.

### **Menaces**

Baisse anticipée des effectifs étudiants au niveau secondaire sur l'île de Montréal.

Nécessité d'améliorer l'offre en services et équipements du collège en fonction de la compétition entre les institutions de même type.

Tendance à un plafonnement de l'aide financière gouvernementale aux institutions d'enseignement privées.

Augmentation de l'usage du transport automobile privé de la part des employés comme des étudiants du collège.

Pressions de développement sur le site dues à son emplacement stratégique et prestigieux.

Délaissement graduel des espaces occupés par la communauté de Sainte-Croix.

**Opportunités**

Emplacement de choix dans le contrefort ouest des versants du sommet de Westmount.

Proximité de la station de Métro Côte-des-Neiges et des axes de communication que sont le chemin de la Côte-des-Neiges et le chemin Queen-Mary.

Forte réputation du collège.

Qualité des constructions.

Décision de réaliser un plan directeur du site.

Occasion de profiter de la relève institutionnelle qui verra le transfert de gestion du collège de la Congrégation de Sainte-Croix à l'administration civile du collège pour réorienter la philosophie d'aménagement du site.

## RECOMMANDATIONS DE TRAITEMENT DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

### Préservation

Aile 1881

Aile 1889

Aile 1929

Jardin de la rocaille

Bas-relief du Frère-André

Mosaïque de Mousseau et de Vermette à l'extérieur du Centre Notre-Dame

Regroupements, alignements et spécimens d'arbres significatifs pour leur âge, leur variété et le port de leur feuillage

### Réhabilitation

Aile «B»

Chapelle

Centre Notre-Dame

Pavillon Lefebvre

Cour Saint-Louis

Parterre en façade

Maison Saint-Joseph

Maison Fulton (ou Thomson)

### Restauration

Aucun élément n'exige une restauration, mais si le collège envisage le remplacement des fenêtres ou autres éléments construits des bâtiments à préserver ou à réhabiliter, il devrait le faire en reproduisant le plus possible leur état d'origine.

### Rénovation

Aréna

Stade Jacques-Gauthier

Parterre est (terrain devant la maison Saint-Joseph)

### Commémoration

Potentiel archéologique préhistorique et historique

### Mise en valeur

Ensemble formé par les façades 1881, 1889 et 1929 avec le parterre en façade

Ensemble formé par le Centre Notre-Dame, le pavillon Lefebvre et le jardin de la rocaille

Ensemble formé par l'aile B, la chapelle et la cour Saint-Louis

Vues vers les ailes 1881, 1889 et 1929 depuis l'Oratoire, le mont Royal et le chemin Queen-Mary

Vues vers l'Oratoire depuis le parterre en façade

## CRITÈRES D'ÉVALUATION DES FUTURES INTERVENTIONS

La conception de tout projet de modification du site doit se faire dans l'esprit des valeurs du lieu identifiées dans l'Énoncé d'intérêt patrimonial – Site du Collège Notre-Dame.



## PRINCIPES ET DÉFINITIONS

Selon les Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada, édictées par l'agence Parcs Canada, une approche de conservation comprend l'ensemble des actions ou processus qui visent à sauvegarder les éléments caractéristiques d'une ressource culturelle afin d'en préserver la valeur patrimoniale et d'en prolonger la vie physique. Il peut s'agir de préservation, de réhabilitation, de restauration, ou d'une combinaison de ces actions ou processus.

Dans les pratiques de la Ville de Montréal, s'ajoutent à ces possibles actions ou processus des interventions de rénovation, de commémoration, de mise en valeur ou toute autre intervention souhaitable dans le développement d'un projet impliquant le lieu.

La **préservation** est l'ensemble des actions qui visent à maintenir intacts, à protéger, à entretenir ou à stabiliser les matériaux et les formes d'un lieu, ou d'une de ses composantes, sans les modifier, en compatibilité avec leurs valeurs patrimoniales.

La **restauration** est l'ensemble des actions qui visent à redonner à un lieu ou à une de ses composantes un état antérieur d'intégrité dans le but d'en révéler davantage les valeurs patrimoniales. La reconstitution complète d'un lieu n'est pas souhaitable et ne devrait être envisagée que dans des situations exceptionnelles.

La **réhabilitation** est l'ensemble des actions qui visent à rendre possible un usage différent pour assurer la pérennité d'un lieu, en y effectuant des réparations, des modifications d'ordre fonctionnel ou des ajouts compatibles avec ses valeurs patrimoniales.

La **rénovation** est l'action ou processus qui vise à réparer ou modifier un lieu patrimonial ou une de ses composantes, en y effectuant des modifications ou des ajouts sans chercher à reproduire fidèlement ses détails perdus.

La **commémoration** est l'action ou processus qui vise à rappeler une période, un personnage ou un événement historique par des outils de communication appropriés à l'objectif de perpétuer la mémoire de sa valeur patrimoniale.

La **mise en valeur** est l'ensemble des actions qui visent à rendre plus accessibles, plus lisibles et plus compréhensibles les valeurs patrimoniales d'un lieu. Elle peut être complémentaire à toute intervention de préservation, de réhabilitation ou de restauration.

## GROUPE DE TRAVAIL

Jean Laberge, architecte, BPE, rédacteur

Jean-Pierre Aumont c.s.c., supérieur de la Province canadienne de la Congrégation de Sainte-Croix

Yvon Lafrenière, directeur général, collège Notre-Dame

Richard Desrochers, directeur des services administratifs, collège Notre-Dame

Louis-Philippe Frappier, architecte, ACDF

Maxime-Alexis Frappier, architecte, ACDF

Mélanie Migneault, architecte-paysagiste, NIP Paysage

Jacques Lachapelle, architecte et historien de l'architecture, MBrodeur Consultant inc.

Mario Brodeur, architecte, MBrodeur Consultant inc.

Nicolas Lavoie, conseiller en aménagement, arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Wendy Graham, architecte-paysagiste, Direction des grands parcs et de la nature en ville

Claude Dauphinais, architecte, BPE

Denise Caron, historienne, conseillère en aménagement, BPE

## OBSERVATEURS

André Chouinard, aménagiste, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Annie Thériault, agente de recherche, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

23 mars 2010